

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 15 mai 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Étaient présents :** Céline BONVINI (arrivée à 19h45 au point n°3), Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés :**

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle KELLER), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL)

**Date de la convocation :** 9 mai 2023

**Secrétaire de séance :** Marie-Lise PERRIN

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

**Délibération n°51-2023 : Convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale de Morestel**

La MFR (Maison Familiale Rurale) est à la recherche de financements pour les projets des élèves.

Il a donc été proposé à la MFR de distribuer les publications municipales moyennant une participation financière.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- CONFIE la distribution des revues municipales par la Maison Familiale Rurale de Morestel, à savoir : 4 à 5 distributions par an de 2400 exemplaires moyennant une participation de la commune de 500€ par édition
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la MFR.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,





**MFR DE MORESTEL**  
L'école de l'Alternance

## Convention de partenariat

Entre :

La ville de Morestel, représentée par Frédéric Vial et dûment habilité par la délibération N° 52-2023 du 15 mai 2023

Et

Monsieur Gachon, directeur de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Morestel

Afin d'aider à la réalisation de projets organisés par les élèves de l'établissement, il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : engagement de la MFR

La MFR de Morestel s'engage à distribuer les revues municipales dans les boîtes aux lettres des Morestellois :

- 4 à 5 distributions par an
- 2400 exemplaires par distribution (Environ 2400 boîtes aux lettres)
- la distribution pourra se faire sur une semaine ouvrée.

Les exemplaires non distribués seront rendus en Mairie ( ou les exemplaires non distribués seront récupérés par la Ville)

La MFR informera la ville de la date de fin de la distribution et fera remonter les éventuelles difficultés rencontrées.

**Article 2 : engagement de la ville de Morestel**

En contrepartie, la ville de Morestel versera une la participation d'un montant de 500€ par édition à la MFR.

**Article 3 : modalités pratiques**

Le calendrier des distributions sera établi conjointement entre la ville et la MFR pour s'assurer la présence à la MFR des élèves.

La ville mettra à disposition de la MFR d'un plan de Morestel sectorisé pour faciliter le travail des élèves

La livraison des revues se fera directement à la MFR, un agent communal se déplacera à la MFR pour vérifier la conformité de la livraison.

**Article 4 : fin du partenariat**

Il pourra être mis fin à cette convention de partenariat à tout moment par l'une ou l'autre des parties, de façon expresse et en respectant un préavis de 2 mois.

Fait à Morestel le .....

Le Maire de Morestel

Le Directeur de la MFR

Frédéric VIAL

Patrick Gachon